



Mercredi 17 Décembre 2014



REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

**Monsieur le Maire,  
Madame et Messieurs les Maires-Adjoints,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux  
Le Conseil Municipal des Jeunes  
Le personnel communal,  
Vous souhaitez de passer de bonnes fêtes de fin d'année**

**CEREMONIE DES VOEUX**

Monsieur le Maire présentera les vœux de la Municipalité aux habitants de la commune, le :

**DIMANCHE 11 JANVIER 2015 A 11H30  
A LA SALLE POLYVALENTE**

Un vin d'honneur clôturera cette manifestation.

**INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES**

Sont concernés tous les jeunes prenant 18 ans avant le 28 Février 2015, ainsi que les personnes habitant récemment la commune.

Les inscriptions se font à la mairie (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

**Date limite d'inscription le : MERCREDI 31 DECEMBRE 2014 A  
LA PERMANENCE ELECTORALE UNIQUEMENT DE 10H A 12H**

**FETE DE LA SAINTE-BARBE**

Le Maire de Servaville-Salmonville, le Maire de St-Denis-Le-Thiboult, le Chef de Centre, le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, seraient honorés de votre présence le :

**SAMEDI 17 JANVIER 2015 à 11 HEURES  
Place de la Mairie de St-Denis-Le-Thiboult  
à l'occasion de la fête de la Sainte-Barbe**

**PROGRAMME** :  
- nouveau protocole Ste-Barbe ;  
- revue des matériels et personnels ;  
- remise de diplômes et grades ;  
- allocution.



**S O M M A I R E**

	page
Cérémonie des Vœux	1
Inscriptions sur les listes Electorales et Permanence	1
Sapeurs-Pompiers Fête de la Ste-Barbe	1
Secrétariat Mairie : Dates de fermeture	2
Sensibilisation Tranquillité	2
<b>ATTENTION</b> : Changement du jour de collecte des déchets au 01/01/2015	2
Choix du document d'urbanisme	3
Péri-scolaire	3
Travaux salle Polyvalente	3
Syndicat Départemental D'Electricité - S.D.E. 76	3
Assainissement collectif	4
Déchetterie	4
Sécurité routière	4
Elections départementales	4
Chemin des Ecoliers	5
Délicat dossier jour de tontes	5
Monoxyde de carbone	6
Déneigement	7
Compte-rendu opération Téléthon par le C.M.J.	7
Service des Eaux : relève des compteurs	7
Tarif des locations 2015 Salle Polyvalente	8

## MAIRIE FERMEE

Le Secrétariat Mairie sera fermé les : - MERCREDI 24 DECEMBRE 2014

- VENDREDI 26 DECEMBRE 2014

- VENDREDI 02 JANVIER 2015

Une permanence électorale uniquement aura lieu le :

- MERCREDI 31 DECEMBRE 2014 de 10H à 12H

## SENSIBILISATION TRANQUILLITE (information Gendarmerie)

- Pensez à verrouiller vos portes de maison et de voitures de jour comme de nuit.
- En cas d'absence prolongée, n'hésitez pas à le signaler à votre gendarmerie la plus proche :
  - Saint-Jacques-Sur-Darnétal **02.35.08.35.88**
  - Buchy **02.35.34.40.14**
- En cas de démarchage, soyez très méfiant, ne dites jamais où vous rangez votre argent ou vos bijoux, ne dites jamais à des personnes inconnues que vous partez en vacances ou allez être hospitalisé, relevez les numéros d'immatriculation .
- En cette période hivernale, équipez-vous d'un luminaire d'habitation avec un programmateur journalier afin qu'une lumière s'allume et laisse supposer une présence chez vous.
- Fermez les volets qui donnent sur l'arrière de votre habitation.
- Pensez à sécuriser tous vos matériels d'entretien et d'espaces verts.

## **ATTENTION : CHANGEMENT DE JOUR DE COLLECTE DES DES DECHETS A COMPTER DU 1er JANVIER 2015:** (calendrier ci-joint)

**Ordures Ménagères : tous les lundis (en lieu et place des mardis). Sortir les poubelles le dimanche soir.**



**Tri Sélectif : tous les vendredis (semaine paire)  
(en lieu et place des lundis semaine). Sortir les sacs le jeudi soir.**



## PUBLICATIONS MUNICIPALES N° 9

### CHOIX DU DOCUMENT D'URBANISME

Notre Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) devient caduc au 31/12/15.

Nous devons choisir notre futur document d'urbanisme :

- soit rester sous le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) ;
- soit opter pour une carte communale ;
- Soit opter pour un plan local d'urbanisme (P.L.U.).

La décision sera prise dans le 1er trimestre 2015 après consultation du C.A.U.E, de la Communauté de Communes et de l'analyse des documents transmis par le pays Seine et Bray, fin décembre.

### PERI-SCOLAIRE

Nous avons reçu de l'Etat le 1er 1/3 du fond d'amorçage : **(3.030 €)** comme prévu par le Ministère de l'Education Nationale. Nous devons le reverser au syndicat scolaire (SIVOS). Cela représente environ le 1/3 du surcoût occasionné par les nouveaux rythmes scolaires.

Ce fond d'amorçage est destiné à aider les communes à faire face aux dépenses engendrées par le périscolaire.

### TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal a décidé de confier au cabinet : Conseil A.M.O. Energie l'étude complète sur le remplacement du chauffage électrique de la salle polyvalente : choix de l'énergie primaire, étude technique et thermique, choix des matériaux, ventilation.

Cette étude lui sera confiée en Juin 2015 pour un montant de :  
**3.402 €**

### SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Le Syndicat SDE 76 nous étudie un devis pour le remplacement des lampadaires du parking de la salle polyvalente en « LED » ; Travaux subventionnés à 75 % par le S.D.E.



## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le nouveau Syndicat Siaepa du Crevon a décidé l'extension de l'assainissement collectif de Bois-Lévêque à la Hémaudière dans son programme 2014 /2017.

La maîtrise d'œuvre a été confiée aux Ets SOGETI qui passera chez les particuliers pour établissement des devis de branchement, afin de calculer le montant des subventions à prévoir.

Une réunion publique des propriétaires concernés par le projet sera programmée.

Le financement est assuré à 50 % par le Syndicat du Crevon et à 50 % par l'Agence de l'Eau.

## DECHETTERIE



Le broyage final des branchages apportés en déchetterie se fera dans la 1ère quinzaine de janvier. Des renseignements complémentaires pour les habitants intéressés par les déchets seront dans la prochaine note d'info.

## SECURITE ROUTIERE

### SALMONVILLE



L'Arrêté Municipal réglementant la vitesse à 50 kms/h sur les rues de la forge et rue de l'Ancienne Abbaye a été pris par le Conseil Municipal.

Le temps de se procurer les panneaux nécessaires, la nouvelle réglementation entrera en vigueur fin janvier.

### LOTISSEMENT GRYFRA



Des panneaux « voie sans issue » seront placés à l'entrée des Allée des Chanterelles, des Feuillus, des Roses.

Rappelons que la **vitesse est limitée à 30 kms/heure dans les lotissements**. Ceci pour éviter que certains véhicules ne « s'égarent » dans des voies sans issue.

## ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Elles sont prévues les **22 et 29 Mars 2015**.

Rappelons que le nouveau découpage des cantons nous insère avec plusieurs communes de la Communauté de Communes dans le Canton de Mesnil-Esnard.

## CHEMIN DES ECOLIERS

Nous avons retrouvé 4 plots d'éclairage du chemin des écoliers cassés

Volontairement ? Au ras du sol.

Pourquoi ?

Est-ce que l'éclairage (pourtant faible) gêne certains usagers du chemin ?

Est-ce un accident (sur 4 plots de suite ?)

Est-ce du vandalisme gratuit ?

L'installation de cette extension a coûté environ **2.500 €** au budget communal (payé par tous les habitants).

Nous allons réparer et remettre en état ces plots, mais dans l'hypothèse où cette dégradation se reproduisait nous serions conduits à laisser dans le noir cette partie du chemin des écoliers.

## DELICAT DOSSIER DES JOURS DE TONTES

Une demande visant à modifier la durée ou les jours d'autorisation de tonte des pelouses ou taillage des haies nous est parvenue.

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal (composé en majorité de conseillers en activité professionnelle) a opté pour le maintien des heures et des jours actuellement retenues dans notre Règlement Intérieur de la commune.

## SOYONS VIGILANTS !

Nos routes communales sont très passagères.

La nuit tombe rapidement.

Piétons, soyez vigilants, et pensez à vous munir d'un gilet ou d'un brassard fluorescent.

# MONOXYDE DE CARBONE

## UN GAZ INCOLORE, INODORE, TOXIQUE ET MORTEL

Chaque année, **plus de 1 000 accidents d'intoxication** au monoxyde de carbone (CO) en France, majoritairement dans l'habitat.

### INFOS : CO, quels risques ?

Le monoxyde de carbone (CO) peut être émis par tous les appareils à combustion : chaudière, chauffe-eau, gazinière, chauffage mobile d'appoint, poêle, cheminée, moteur ou groupe électrogène...

À faible dose (intoxication chronique), chez les personnes exposées, il provoque des maux de tête, des nausées, des vomissements, des vertiges.

À forte dose (intoxication aiguë), au-delà des premiers symptômes, il entraîne la perte de connaissance, le coma, la mort.

En cas de soupçon d'intoxication au CO, aérez immédiatement les locaux. Évacuez les lieux. Appelez les secours.

### N° D'URGENCE

15

SAMU

18

Secours pompiers

112

Numéro d'appel d'urgence européen

114

spécialisé pour les personnes sourdes et malentendantes : contact par SMS



### POUR ÉVITER L'INTOXICATION

Faites entretenir vos appareils de chauffage par un professionnel.  
Faites ramoner vos conduits et cheminées tous les ans.  
Ne bouchez pas les aérations de votre logement.  
N'utilisez que par intermittence les appareils mobiles de chauffage d'appoint.  
Faites fonctionner les moteurs et les groupes électrogènes uniquement à l'extérieur.



Flashez ce code pour avoir toutes les informations sur les risques liés au monoxyde de carbone

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Hauts-Normandie

[www.ars-hauts-normandie.sants.fr](http://www.ars-hauts-normandie.sants.fr)

**CAPEB**  
Chiffrement de l'Énergie  
L'Association des Électriciens

**UPA**  
Les entreprises de proximité  
Hauts-Normandie

## DENEIGEMENT



En cas d'abondantes chutes de neige occasionnant une gêne certaine pour la circulation, la municipalité, **avec le matériel dont elle dispose**, se propose de dégager les voies **dans la mesure de ses possibilités**, de la façon suivante :

- Priorité est donnée à la rue de la Fosse aux Loups (du Monument aux Morts à la RN.31).
- Il sera ensuite procédé au fur et à mesure, au dégagement des voies communales et départementales, de façon à permettre un accès routier accessible.
- Pour Salmonville, il sera procédé au dégagement de la RD 453 (rue du Calvaire);

*De plus, avec l'arrivée des premiers froids, pensez à protéger votre compteur à eau.*



## COMPTE-RENDU DE L'OPERATION TELETHON 2014 PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Samedi 6 Décembre, notre Conseil Municipal des Jeunes a organisé une première action au profit du Téléthon. Celui-ci a réuni au cours de l'après-midi une bonne centaine de personnes dont 48 randonneurs et Coureurs.

Un jeu a été organisé autour du panier de basket. La buvette a bien fonctionné avec la vente de vin chaud, chocolat chaud, crêpes, gaufres et autres friandises.

Au niveau financier, cette action a généré un bénéfice net remis au Téléthon de 448,97 Euros.

Félicitations et Merci à tous pour votre participation !!!

## SERVICE DES EAUX



Le Service des Eaux (S.T.G.S.) vous informe que la relève des compteurs d'eau potable débutera le :

**MERCREDI 17 DECEMBRE 2014**  
pour une période d'une semaine

Nous vous remercions de faciliter l'accès de votre compteur d'eau à nos agents.

## TARIF DES LOCATIONS POUR 2015

Toute location ne devient effective qu'à partir du moment où la caution a été versée (en chèque ou en espèces) auprès de Madame HEROUARD (06 .35.26.55.97) responsable des locations.

### 1° - Salle de sports : (sans la cuisine) :

**LOCATION:** 525 € la journée, 270 € la demi-journée, dans la mesure où elle est libre, et que cela ne risque pas de gêner les activités sportives.

Elle peut être louée pour des congrès, des réunions de fédérations sportives, des expositions, des assemblées générales, bal d'associations reconnues...

**ARRHES :** 215 € à verser lors de la réservation (chèque perçu dans les jours qui suivent).

**CAUTION :** 133 € à verser en venant prendre les clés (chèque de garantie restitué après la location s'il n'y a pas de dégâts).

112 € à verser en venant prendre les clés (chèque de garantie restitué après la location si la propreté des locaux rendus après usage est correcte – voir art. 10 du règlement).

En cas de dégâts importants, les 2 chèques, soit 245 €, seront perçus par la commune.

**SOLDE LOCATION :** 310 € restants sont à verser avant de prendre la salle (pour la journée).

55 € (pour la 1/2 journée).

**VIN D'HONNEUR :** 180 € uniquement pour un vin d'honneur dans la salle de sport, dans la mesure où elle est libre, et que cela ne gêne pas les activités sportives.

60 € seulement pour les habitants de la commune qui demanderaient la salle de sports pour danser après un repas pris dans la salle de cérémonie, lors d'un mariage par exemple.

### 2° - Salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Personnes Habitant hors commune	Arrhes perçues à la réserv.	Caution en 2 chèques
1 journée	185€	255€	145€	123€+107€
2 jours de suite	255€	410€	165€	123€+107€
3 jours de suite	377€	490€	205€	123€+107€
Couverts	1€	1€		
Réunions (1 h)	15€	20€		

### 3° - Salle de sports et salle de cérémonie

\_ Pour les habitants de la commune :

620 € pour une journée, 830 € pour deux jours de suite.

\_ Pour les personnes habitants hors commune :

730 € pour une journée, 1 080 € pour deux jours de suite.

\_ 80 € pour location de l'estrade (montée et démontée par les employés communaux).

**Possibilité forfait ménage :** 78 € comprenant le passage de la serpillère dans les endroits suivants : salle de cérémonie, salle des anciens, la cuisine, le couloir, les sanitaires + le nettoyage des sanitaires).  **Reste à la charge du locataire : faire la vaisselle et passer le balai dans les endroits indiqués ci-dessus.**